

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 04/2022: Extension du complexe scolaire de Bois-Murat F – Demande de crédit complémentaire pour la réalisation d'une salle de quartier polyvalente

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet Schmidt en remplacement de Monsieur Michael Crottaz, Messieurs François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 04/2022 lors de sa séance du 25 janvier 2022. M. Nicolas Garoflid, excusé, n'a pas pu être remplacé en raison de la maladie de sa suppléante.

M. Maurice Mischler, Municipal représentant la Municipalité, était accompagné par M. Nicolas Siniciali, délégué du service de l'urbanisme.

Informations de M. Mischler, Municipal et représentant M. Pierre Jolliet pour ce préavis, et de M. Siniciali

Monsieur Siniciali rappelle l'opportunité de doubler la surface à disposition et d'éviter l'expérience vécue avec la construction du bâtiment BMA contre un ouvrage existant et plusieurs contraintes à devoir relever.

M. Mischler rappelle le contexte et la demande du préavis.

Discussion générale

Un commissaire demande pourquoi ne pas avoir demandé un crédit complémentaire de construction de CHF 1'320'000.- représentant le coût de réalisation de la salle de quartier polyvalente. MM. Mischler et Siniciali expliquent qu'il s'agit d'une modification du projet actuel avec un surcoût et qu'il y a de la marge entre le budget de construction du projet initial autorisé et le montant prévu à ce stade du coût des travaux selon les marchés adjugés. La demande de complément de crédit a été faite sur la base des CHF 1'320'00.- et cette différence positive de CHF 600'000.-. Un commissaire rappelle cependant qu'au point 3 du préavis la Municipalité rend attentif le Conseil communal qu'un crédit complémentaire intégrant des hausses exceptionnelles pourrait être demandé ultérieurement. MM. Mischler et Siniciali confirment, mais indiquent que ce montant est, à ce stade, ni confirmé ni chiffré, raison pour laquelle la demande actuelle ne porte que sur CHF 720'000.-. Un commissaire indique que dans ce cas, il n'y aura plus de marge de manoeuvre sur le crédit de transformation du complexe scolaire de Bois-Murat, ce que M. Mischler confirme.

Un commissaire demande si le coût du déplacement de la « Trottinette » a été chiffré. M. Mischler indique que la salle de quartier actuelle sera utilisée comme lieu de substitution pour la « Trottinette » et que le coût sera nul.

Un commissaire demande si l'enquête publique a débouché sur des oppositions. M. Mischler indique que oui, mais que l'opposition a été retirée depuis.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie MM. Mischler et Siniciali.

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 04/2022 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 04/2022.

Epalinges, le 25 janvier 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a final flourish.

Sandy Warth
Président